



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006 /AONO/C.SAL/SG/CIPM /2026 DU 06/07/2026

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS
LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST, REPARTIS
EN TROIS LOTS.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - EXERCICE 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2026, Le Maire de la Commune de Salapoumbé, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de SALAPOUMBE, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de certaines infrastructures routières dans la commune de Salapoumbé, Département de la BOUMBA ET NGOKO, Région de l'Est, répartis en trois lots.

2- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont constitués en lot ci-après définis :

N° Lot	Désignations
01	Réhabilitation de la route communale WELELE - BENGALO (4,9 Km)
02	Réhabilitation de la route communale DOUNOUKEFIO - SOKOULE (9 Km)
03	Réhabilitation de la route communale Sous-préfecture - Brigade (9 Km)

3- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel des travaux est de :

N° Lot	Désignations	Montant TTC F CFA
01	Réhabilitation de la route communale WELELE - BENGALO (4,9 Km)	30 000 000
02	Réhabilitation de la route communale DOUNOUKEFIO - SOKOULE (9 Km)	40 000 000
03	Réhabilitation de la route communale Sous-préfecture - Brigade (9 Km)	30 000 000

4- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- GROUPE 1 : TRAVAUX MANUELS (EXECUTES PAR LES COMITES DE ROUTES ET LES STRUCTURES COMMUNAUTAIRES)	- GROUPE 2 : TRAVAUX MECANISES FAISANT APPEL A LA HIEQ (HAUTE INTENSITE D'EQUIPEMENT)
✓ débroussaillage, ✓ abattage des arbres, ✓ curage des buses ; ✓ curage des ouvrages, ✓ etc...	✓ reprofilage compactage ✓ déforestation; ✓ remblai ; ✓ déblai ; ✓ rechargement latéritique ; ✓ reprofilage compactage ✓ mise en forme de la plate-forme ; ✓ etc...

5- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2026 :

N° Lot	Désignations	Imputation	Autorisation de Dépense
01	Réhabilitation de la route communale WELELE – BENGALO (4,5 Km)		
02	Réhabilitation de la route communale DOUNOUKEFIO – SOKOULE (9 Km)		
03	Réhabilitation de la route communale Sous-préfecture – Brigade (9 Km)		

7- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de SALAPOUMBE, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, payable à la Recette Municipale de SALAPOUMBE.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de SALAPOUMBE (Secrétariat du Maire), au plus tard le 27/07/2026 à 09 heures précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 006/AONO/C.SAL/SG/ST/CIPM/SAL/2026 DU 06/07/2026 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DANS LA COMMUNE DE SALAPOUMBE, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST REPARTIS EN TROIS LOTS.

Préciser le lot sollicité (_____)

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission acquittée à la main et timbrée à 1500 FCFA, délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel, soit :

N° Lot	Désignations	Montant TTC F CFA	Caution de soumission
01	Réhabilitation de la route communale WELELE – BENGALO	30 000 000	300 000 Fcfa

02	Réhabilitation de la route communale DOUNOUEFIO – SOKOULE 9 Km	40 000 000	400 000 Fcfa
03	Réhabilitation de la route communale Sous- préfecture – Brigade (9 Km)	30 000 000	300 000 Fcfa

La caution devra rester valable soixante (60) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Ladite caution sera assujettie du récépissé de l'organisme chargé des dépôts et consignations (CDEC), attestant du dépôt dans son compte de la somme requise en numéraire au titre du cautionnement.

L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de SALAPOUMBE le 27/10/2026 à 10 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

[Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.]

a. Offre Administrative

- 1- Absence à l'ouverture des plis de la caution de soumission ou non-conformité de cette dernière notamment entre autres l'absence de timbre, l'absence de mention manuscrite de l'établissement financier émetteur,
- 2- Absence du récépissé de l'organisme chargé des dépôts et consignations (CDEC) attestant du dépôt dans son compte de la somme requise en numéraire au titre du cautionnement.
- 3- Pièce administrative falsifiée ;

- 4- Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission.

b. Offre technique

- 1- Absence d'une attestation de catégorisation ou de la décision rendant publique la classification dans le sous-secteur d'activités «ROUTE»;
- 2- Absence de la capacité financière d'un montant supérieur ou égal à 40% du montant prévisionnel de chaque lot ;
- 3- Note technique inférieure à 80%.

c. Offre Financière

- 1- Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2- Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini dans le RPAO ;
- 3- Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20%. ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- La méthodologie d'exécution des travaux décrivant le mode d'exécution de chaque lot de travaux énuméré dans le devis quantitatif et estimatif ;
- 2- Le planning des travaux comprenant toutes les tâches du devis quantitatif et estimatif ;
- 3- le planning d'approvisionnements et de mobilisation du matériel concordant avec le planning d'exécution des travaux ;
- 4- La capacité Financière d'un montant supérieur ou égal à 40% du montant prévisionnel;
- 5- Attestation de catégorisation ou la décision rendant publique la classification dans le sous-secteur d'activités «ROUTE» du soumissionnaire à la catégorie **D ou supérieur (C, B, A)**.

N.B Les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur à 80%, soit au moins 4 « oui » sur 5, seront examinées,

12- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 1% du montant prévisionnel, soit :

N° Lot	Désignations	Montant TTC F CFA	Caution de soumission
01	Réhabilitation de la route communale WELELE - BENGALO 4,5 Km	30 000 000	300 000 Fcfa
2	Réhabilitation de la route communale DOUNOUKEFIO - SOKOULE 9 Km	40 000 000	400 000 Fcfa
3	Réhabilitation de la route communale Sous-préfecture - Brigade (9 Km)	30 000 000	300 000 Fcfa

14- NOMBRE MAXIMUM DE LOT

Dans le cadre du présent Appel d'Offres, un soumissionnaire peut être attributaire de tous les lots.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre :

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Mairie de SALAPOUMBE Tél : 691 701 441 / 670 621 257.

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMAP/BN ;
- ✓ UDTP/BN ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-CSAL ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

SALAPOUMBE, le 06/07/2026

Le Maire de la Commune de SALAPOUMBE

Maire d'Ouvrage



MOSSADIKOU Norbert
Le Maire